

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

Nombre de Membres :

En exercice	09
Présents	07
Votants	07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil dix huit le dix sept septembre à dix-huit heures trente le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Date de convocation du conseil d'administration : 12 septembre 2018

Présents: M. LIOT Gérard, Mme COUSSAUD Béatrice, Mme GUILBAUD Marlyse, Mme LIOT Régine, M. BERGER Xavier, M. CHAMBRE Damien

Absents : M. DUPEUX Erick, Mme DUPEUX Marie-Annick

Excusée : Mme COTTARD Francine

Madame COUSSAUD Béatrice a été élue secrétaire de séance

OBJET :

Décisions modificatives

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient d'adopter une décision modificative du budget, suite à la décision d'octroyer une aide financière, comme suit :

Dépense de fonctionnement :

Chapitre 011 compte 6232 : - 50,00 €

Chapitre 65 compte 6561 : + 50,00 €

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- * Approuve la décision modificative du budget ;
- * Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président,

Gérard LIOT